

FRACTION DE COMMUNE



VILLAGE DU SENTIER
ADMINISTRATION

**PROCES-VERBAL N. 1/2025
de L'Assemblée Générale du Conseil de Village
de la Fraction de Commune- Village du Sentier**

DATE	Mardi 24 juin 2025
HEURE	19h00
LIEU	Salle du Conseil Communal de L'Hôtel-de-Ville au Sentier
PRESIDENCE	M. Didier Vaucher-de-la-Croix
SCRUTATEURS	Mme Claire-Lise Rochat et M. Théo George
SECRÉTAIRE	Mme Elena Cogi

ORDRE DU JOUR

Ordre du jour :

1. Appel et acceptation de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 3 décembre 2024
3. Assermentations
4. Communication du Bureau
5. Communication du Conseil Exécutif
6. Élection du Bureau
 - a) Election du Président et Vice-président
 - b) Election de la secrétaire
 - c) Election des scrutateurs et des 2 (deux) scrutateurs remplaçants
7. Rapport de la Commission de Gestion du Patrimoine
8. Élection de la Commission de Gestion du Patrimoine
9. Préavis 1/2025 : Etude préliminaire pour la rénovation énergétique du bâtiment de la Tour parcelle No 588 bâtiment ECA No 2051 « Rue G.-H. Piguet 3 » 1347 Le Sentier
10. Préavis 2/2025 : Arrêté d'imposition pour l'année 2026
11. Préavis 3/2025 : Comptes 2024
12. Divers et propositions individuelles

1. APPEL ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Mme Claire-Lise Rochat procède à l'appel des membres. Le Président, M. Didier Vaucher-de-la-Croix, communique ensuite la liste des excusés : MM. Rodolphe Gosteli, Bernard Le Coultre, Claude Pierroz, Edmond Riethauser, Daniel Robert, Jean-Michel Vermot, ainsi que Mmes Ansgara Flade et Laurence Wagner.

Sont absents : Mme Alice Ramaj, radiée de la liste des membres en raison de son déménagement.

En présence de 22 citoyennes et citoyens, membres du Conseil et du Bureau compris, le Président ouvre l'Assemblée générale et souhaite la bienvenue à l'ensemble des participants.

Le Président donne lecture de l'ordre du jour qui est accepté par l'Assemblée et adopté à l'unanimité.

Le Président propose à l'Assemblée, en raison de la présence de Mme Estelle Lépine, architecte, invitée afin de répondre aux éventuelles questions relatives au préavis 1/2025 – *Étude préliminaire pour la rénovation énergétique du bâtiment de la Tour, parcelle n° 588, bâtiment ECA n° 2051, « Rue G.-H. Piguet 3 »* – de modifier l'ordre du jour en plaçant la discussion dudit préavis au point 6, immédiatement après les « Communications du Bureau ».

L'ordre du jour, ainsi modifié, est adopté à l'unanimité.

2. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 3 DECEMBRE 2024

L'Assemblée demande les modifications suivantes :

p.1 Mme Alice Ramaj « absente », à ne pas mentionner si déjà radiée de la liste des membres.

p.2 intervention de M. Bovay : le paragraphe « ces installations ont été mises en place par la Commune du Village » est à modifier comme le suit « ces installations ont été mises en place par la Commune »

p.7 le paragraphe « le Village est le seul à gérer l'éclairage public » est à modifier comme il suit « les villages et les sociétés d'intérêt public de la Commune du Chenit sont les seules à gérer l'éclairage public ».

Le procès-verbal de la séance du 3 décembre 2024 est ainsi accepté à l'unanimité et adopté par l'Assemblée.

3. ASSERMENTATION

Aucune nouvelle assermentation.

4. COMMUNICATION DU BUREAU

M. Didier Vaucher-de-la-Croix donne lecture d'un courrier reçu du Secrétaire communal, M. Rupp, relatif aux démarches à entreprendre pour assurer la bonne organisation des prochaines élections villageoises de 2026.

Il précise avoir déjà pris contact avec les Présidents des autres villages, en vue d'organiser le tri du matériel électoral dans les mêmes locaux, mais de manière séparée pour chaque village.

La deuxième communication concerne la demande de traitement d'un postulat, déposé par Mme Marielaure Sirna ainsi que MM. Pierre Looten et Laurent Guinand, à inscrire au point 12 de l'ordre du jour – Divers et propositions individuelles.

L'Assemblée accepte à l'unanimité l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

5. COMMUNICATION DU CONSEIL EXECUTIF

M. Didier Vaucher-de-la-Croix passe la parole à M. J.A. Bovay qui, à son tour, donne la parole aux Conseillers pour la lecture de leur rapport. Dans l'ordre : M. Norbert Racine, Mme Sylvie Damiano, M. Jean-Pierre Sirna, M. Pascal Jacquier et lui-même.

Dicastère La Tour, Congélateurs et Orbe 7 – M. Norbert Racine

La Tour

1. Tous les appartements et garages sont loués. Aucun changement de locataire pour le 1er semestre 2025.
2. Selon les demandes, nous louons des places de parking inutilisées par nos locataires. A l'heure actuelle aucune n'est louée.
3. L'installation photovoltaïque a produit 4'172kWh dont 1'545 en autoconsommation et 2'627 refoulés sur le réseau.
4. A côté des places de parking des interdictions de stationner ont été peintes au sol.
5. Le préavis No 1 2025 concernant une pré-étude pour les améliorations énergétiques possibles pour ce bâtiment vous a été soumis.

Orbe 7

1. Nous avons autorisé les pompiers à installer un socle en béton sur notre parcelle à côté du cabanon. Ils doivent changer leur antenne et elle ne sera plus fixée contre leur bâtiment mais au sol pratiquement au même endroit.
2. Une fuite d'huile sur la foreuse du chantier de la gare a aspergé le bâtiment. Nous avons un devis pour le nettoyage complet de la façade et somme en contact avec l'entreprise Implenia pour la suite.
3. Le WC de l'appartement du rez de chaussée a été rénové.

Les marches d'escaliers ont été repeintes à la suite de la discussion avec la commission de gestion.

4. Tous les appartements sont loués et aucun changement de locataires pour le 1er semestre 2025.

Dicastère Eclairage public, Grand-Rue 64, PPE du Gros Tronc – Mme Sylvie Damiano

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Eclairage public

Les candélabres des escaliers Hôtel de Ville, Jolimont, Haute Route ne posent plus de soucis depuis plusieurs mois. Nous avons pris la décision de ne plus mettre un candélabre solaire, De plus les escaliers Hôtel de Ville, Jolimont vont être refaits dans l'avenir par la Commune. Nous reprendrons le sujet à ce moment-là.

Suite à une demande de citoyen, via la commune, pour éclairer la piste cyclable des Moulins à Chez-le-Maitre école, nous avons demandé une étude et des devis pour installer des candélabres solaires.

Nous n'avons pas fait de travaux sur notre EP, juste de l'entretien courant et n'avons pas eu de gros soucis, tout va bien.

Grand-rue 64 et Gros Tronc

Nous avons toujours les mêmes locataires dans les deux bâtiments et tout se passe très bien.

Dicastère Cinéma – M. Jean-Pierre Sirna

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Pour cette 1ère partie d'année, le cinéma n'a eu aucun travaux importants, mais de l'entretien courant. Concernant le personnel du cinéma, il n'y a pas eu de changement. Enfin pour terminer, Sachez que la centrale solaire placée sur le toit a produit environ 7'500 kw/h depuis le début de cette année. Je n'ai pas d'autre commentaire à formuler et je reste bien entendu à votre disposition pour d'éventuelles remarques ou questions.

Dicastère des finances et du congélateur commun – M. Jacquier Pascal

Congélateur : les congélateurs sont toujours attrayants, il reste 7 cases de 100 litres de libre.

Finance. Status quo en attendant la convention pour la fusion.

Nous avons transféré CHF 650'000.- du compte courant sur le compte épargne, ceci afin de faire fructifier l'argent sachant qu'il reste disponible sous 3 mois.

Dicastère Administration, urbanisme, sport et culture M. J.A. Bovay

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil de Village de la fraction de Commune de Village du Sentier,

Rapport administration générale :

Le Conseil exécutif s'est réuni à 14 reprises, durant les mois de janvier à juin 2025 pour gérer et régler les affaires du Village. En janvier dernier la séance des Présidents des villages et Sociétés d'intérêt publics de la Vallée était organisée et mise sur pied par Le Sentier.

Un représentant, ou une délégation du Conseil Exécutif ont répondu présent à une quarantaine de convocations ou invitations au cours de ces six premiers mois de l'année.

Comme discuté et expliqué principalement à la Commission en charge de rapporter sur le Préavis 2/2025, le Conseil Exécutif a décidé de ne plus investir ou dépenser des montants importants tant que la convention villageoise n'était pas rédigée et présentée à notre exécutif. En fonction des éléments qui feront partie de cette convention, il est fort probable qu'un ou des préavis vous soient soumis prochainement, nous espérons que lors de notre prochaine séance de décembre nous soyons en mesure de vous présenter des propositions concrètes étayées sur des bases légales.

Une directive cantonale relative aux prochaines élections des Conseillers du Village a été transmise au Président de l'AG. Une réponse doit être communiquée à l'autorité cantonale d'ici le 30 de ce mois.

Urbanisme :

L'entretien courant de nos espaces verts, rives du lac, parcs est prise en charge. Comme précédemment dit, des investissements pourraient être envisagés lorsque nous en saurons plus sur l'avenir de notre entité politique.

Les adeptes de la promenade au bord du lac auront certainement remarqué le beau bolet sculpté dans le pied d'un arbre qui a été abattu. Merci au service forestier, félicitations au sculpteur ou sculptrice.

Arrivé au terme de ce rapport, je tiens à remercier sincèrement mes collègues du Conseil pour leurs engagements, leurs disponibilités ; le Boursier, qui cette année a suivi une formation par rapport au nouveau programme comptable obligatoire, qui sera en fonction en 2027 ; à notre secrétaire qui vient de réussir brillamment son brevet fédéral de paysanne et qui va très prochainement donner naissance à un petit ou une petite Magnin.

Le Président invite l'Assemblée à formuler d'éventuelles questions relatives aux rapports.

M. Francisco Sanchez soulève la question de l'entretien des barrières situées au bord du lac et **M. J.A. Bovay** répond qu'il ne s'agit pas d'une décision que le Conseil exécutif puisse prendre immédiatement. Toutefois, si l'Assemblée le souhaite, le CE est disposé – même s'il ne l'estime pas judicieuse - à préparer un préavis sur ce sujet.

6. PRÉAVIS 1/2025 : Etude préliminaire pour la rénovation énergétique du bâtiment de la Tour parcelle No 588 bâtiment ECA No 2051 « Rue G.-H. Piguet 3 » 1347 Le Sentier

Le Président donne la parole à Mme Marit Looten, rapporteuse, pour la lecture du rapport.

Monsieur le président du conseil du village, Mesdames et Messieurs du conseil exécutif, Mesdames et Messieurs membres de l'assemblée générale,

La commission du Préavis N°1/2025 composée de Messieurs Claude Pierroz et Yves Ruschetta et de Mme Marit Looten, rapportrice, s'est réunie à deux reprises. La première fois le 12 mai 2025 chez la rapportrice Grand Rue 59, puis une seconde fois le 6 juin au bureau du conseil exécutif du village, Rue de l'Orbe 7, accompagné par Messieurs Jacques-André Bovay et Norbert Racine, ainsi que des deux architectes Daris Lépine du Sentier. La commission relève l'importance de mettre à jour, selon les normes énergétiques actuelles, l'enveloppe et les divers travaux pensés et stipulés dans ce préavis concernant la Tour construite en 1970. Lors de la première séance les membres de la commission ont relevé certains points apportant des questions relatives aux deux phases déterminant le montant total des honoraires. Ce qui a nécessité une deuxième séance avec les professionnels.

Voici les points relevés : Les travaux mentionnés seront accompagnés de documents qui seront fournis au village. Les documents existants tels que les plans établis par l'architecte Fantoli datant de 1968-1969, le CECB+ établi par l'entreprise Stücki, datant de 2023 seront utilisés par le bureau d'architecte pour analyser et créer des plans numérisés mis à jour. De plus seront ajoutés une cartographie des installations de chauffage, de tubage divers, d'isolation et autres travaux qui ont été effectués depuis la construction de la Tour. La vérification précise se fera aussi avec une prise de mesures sur place. L'étude du CECB+ de 2023 apporte déjà plusieurs détails d'amélioration possibles à ce projet. Les réflexions et travaux à entreprendre seront basés sur ce certificat et sur les mesures que le bureau d'architecte va entreprendre, tels que l'analyse de l'isolation, les problèmes liés à l'humidité et les ponts de froid. En phase deux, il est convenu de faire appel à un bureau de génie civil du bâtiment pour l'analyse plus pointue de problème physique des matériaux avec des interventions ponctuelles. Ces dernières sont intégrées financièrement dans les frais déjà stipulés dans le préavis par le bureau d'architecte.

La réflexion sur l'aspect architectural du bâtiment a aussi été relevée. Il a été relevé l'importance de l'aspect général de la Tour qui devra rester en relation avec la deuxième Tour pour former un ensemble. Le dernier point relevé par la commission concerne l'aspect financier de ce projet. Les réponses données par le président de l'exécutif, M. Bovay, ont rassuré les membres de la commission, puisque les comptes liés à la Tour sont sains : pas de dette et un fond de rénovation conséquent (environ de Fr. 700'000.-). Cette Tour a été construite pour des logements à loyers modérés et la commission souhaite que cela puisse perdurer.

Parvenus au terme de ce rapport, les membres de la commission à l'unanimité vous

prient de bien vouloir accepter les conclusions de ce préavis telles que présentées et d'en donner décharge à cette même commission.

Aucune question soulevée, le Président demande à l'Assemblée d'accepter le Préavis.

Premier point : acceptation avec abstention du M. Laurent Guinand.

Deuxième point : acceptation avec abstention du M. Laurent Guinand

Treizième point : acceptation à l'unanimité

Le Président remercie Mme Estelle Lépine pour sa présence.

7 ELECTION DU BUREAU

- a) Election du Président et Vice-président**
- b) Election des scrutateurs et des 2 (deux) scrutateurs remplaçants**
- c) Election de la secrétaire**

a) Président et Vice-président

Aucune autre candidature n'ayant été présentée, M. Didier Vaucher-de-la-Croix est confirmé dans sa fonction de Président du Bureau par acclamation, conformément à l'art. 11 (élection tacite). Mme Suzanne Zimmermann, Vice-présidente sortante, se propose de renouveler son mandat. Aucune autre candidature n'ayant été déposée, Mme Zimmermann est confirmée dans sa fonction de Vice-présidente du Bureau par acclamation.

b) Scrutateurs et scrutateurs remplaçants

MM. Théo George et Mme Claire-Lise Rochat sont confirmés dans leur fonction de scrutateurs par acclamation. Pour les postes de scrutateurs remplaçants, Mme Laurence Wagner et M. Yves Ruschetta, actuels titulaires, acceptent de poursuivre leur mandat. Ils sont confirmés par acclamation.

c) Secrétaire

Mme Elena Cogi est confirmée dans sa fonction de secrétaire du Bureau par acclamation.

8. RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION DU PATRIMOINE

M. Didier Vaucher-de-la-Croix passe la parole à Mme Caroline Crivelli qui donne lecture de son rapport.

Le 31 mars, la commission s'est réunie pour le dicastère Tour G.-H Piguet 3 et bâtiment de l'Orbe 7. La commission composée de Nicole Christin, Francisco Sanchez, et Caroline Crivelli a été reçue par Monsieur Norbert Racine.

Tour G.-H Piguet 3

Il n'y a pas eu de travaux réalisés cette année dans les appartements de la Tour. Ceux-ci n'avaient fait l'objet d'aucune rénovation importante depuis sa construction jusqu'à la reprise du dicastère par Monsieur Racine en 2016. De grands travaux de réfection ont été dès lors entrepris à chaque sortie d'un locataire. Actuellement la moitié environ des 20 appartements est désormais modernisée. Les baignoires sont systématiquement remplacées par des douches.

La commission s'interroge sur la pertinence d'un changement systématique pour les grands appartements destinés de préférence à accueillir des familles et donc souvent des enfants. Nous visitons l'appartement de 4 pièces n° 61 entièrement rénové il y a 2 ans et loué actuellement au prix de 1200.-cc. En visitant la buanderie de l'immeuble, la commission constate que la présence d'une seule machine à laver semble insuffisante pour répondre confortablement aux besoins de 20 appartements. Les locataires bénéficient chacun uniquement d'un quart de journée pour effectuer leur lessive. Certains, dont les baux sont anciens, possèdent peut-être une machine dans leur logement. La commission se questionne d'une part, sur la possibilité d'installer une machine supplémentaire en buanderie, d'autre part sur la possibilité d'inclure des prises pour des tours de lavage dans les salles de bains des grands appartements lors des rénovations à venir, et enfin sur la régularisation des propriétaires qui possèdent une machine privée (modification ou avenant au règlement ?). Concernant le nouveau système de chauffage, l'année de recul permet de constater que les dépenses sont actuellement un peu supérieures à celles du mazout. Si le prix du mazout venait à nouveau à augmenter les locataires seraient alors à l'abri d'une répercussion trop importante sur leurs charges, pour un système plus écologique.

Remise aux normes de l'abri PC

La protection civile avait demandé la remise aux normes de l'abri. Pour garantir l'étanchéité, quelques travaux ont été effectués sur les portes (joints, réajustements et peinture). Le filtre a également été changé. Le choix s'est porté sur un filtre d'occasion reconditionné, parfaitement fonctionnel et moins onéreux qu'un neuf (3000.- VS 5000.- environ).

Bâtiment de l'Orbe 7

Dans l'entrée du bâtiment, le prestataire qui avait refait la peinture l'année passée a accepté de repeindre les sols puisque celle-ci n'avait pas tenu sur les marches d'escalier. Il reviendra avec le représentant pour définir d'un produit adéquat.

Appartement de 5 pièces au rez

Nous visitons l'appartement du rez supérieur. Rien n'avait été porté au budget mais Monsieur Racine a profité de la vacance au changement de locataire pour refaire la cuisine, trop vétuste. Les murs ont été repeints et un nouveau carrelage posé au sol. L'électroménager (plan de cuisson et lave-vaisselle), relativement récent, a été conservé et intégré dans la nouvelle cuisine, limitant les frais à environ 25'000.- Le loyer est resté inchangé au changement de locataire et après travaux (env. 1700,- cc., garage compris).

Appartement de 5 pièces au 2ème étage.

La salle de bain de l'appartement du 2ème étage a été intégralement rénovée, avec un carrelage moderne au sol, wc et meuble sous-lavabo, tous deux suspendus. La pièce n'étant pas très grande, le remplacement de la baignoire par une cabine de douche se justifiait. La porte de la pièce, voilée, a également été changée. Le montant total des travaux s'élève à 28'000.- Ici aussi le loyer est resté inchangé (env. 1700,- cc., garage compris). Les locataires sont très satisfaits. Le cabanon de jardin qui avait été partiellement refait l'année précédente est bien utilisé par les locataires (2-3 fois par mois). La commission constate qu'autant à la Tour G.-H Piguet 3 qu'au bâtiment de l'Orbe 7, les prix sont très inférieurs aux prix du marché pour des appartements en grande partie rénovés, sachant que les locataires perçoivent également un subside de 50.- / mois par enfant. Ceci répond à une volonté du village d'offrir et de maintenir des logements à prix abordables, non seulement à la Tour mais également dans les autres appartements. La commission remercie Monsieur Racine pour l'énergie apportée à la gestion de tous les appartements de son dicastère, parfaitement entretenus et mis au goût du jour avec soin, ainsi que sa réactivité vis-à-vis de nos questions et remarques.

Cases du congélateur

Sur les 213 cases, seules 4 ou 5 ne sont pas louées actuellement, même si certaines sont vides. Les quelques cases de 300 litres sont rarement disponibles et très vite repourvues. Le prix est de 54.- pour les 100 litres, 108.- pour les 200 litres et une caution de 50.- pour la clef d'accès.

Le 8 avril, la Commission s'est réunie au complet pour le dicastère Grand-Rue 64, appartement du Gros-Tronc et éclairage public. Elle a été reçue par Madame Sylvie Damiano.

Grand-Rue 64

La commission visite l'appartement de 2 pièces du rez inférieur. La pièce principale de l'appartement (cuisine/séjour) a été intégralement rénovée en 2024. Une nouvelle cuisine est installée. L'ancien conduit de cheminée inutilisé a été détruit pour gagner de l'espace et une ouverture vers le couloir, déjà condamnée, a été correctement

refermée. Du carrelage moderne est posé sur tout le sol, ainsi qu'un faux plafond avec luminaires intégrés. Les radiateurs ont été changés. L'espace ainsi créé est très accueillant. Le locataire bénéficie par ailleurs d'un accès direct sur l'extérieur par une porte-fenêtre, ce qui dans son cas (avec une bouteille d'oxygène) s'avère non négligeable. L'accès par l'entrée principale du bâtiment et les escaliers serait beaucoup trop compliqué. Il est donc absolument ravi de son logement. Il a par ailleurs fait installer à ses frais un système électrique pour la porte de son garage, lui permettant ici encore une utilisation facilitée (le système lui-même a été pris en charge par le village). La chambre et la salle de bain sont restées telles quelles, à l'exception d'un coup de peinture dans la chambre. Les travaux n'ont pas fait l'objet de préavis principalement car il semblait au départ que la somme de 30'000.- ne serait pas dépassée sur une pièce de moins de 20m². Ceux-ci se sont finalement avérés revenir au double du prix (59'000.-). A l'approche des travaux, les devis annonçaient déjà une somme supérieure. La décision a néanmoins été prise de poursuivre sans préavis car le locataire sortant avait déjà donné son congé et attendre la prochaine session du village aurait signifier perdre pas loin d'une année de loyer avec un appartement vacant. Les travaux ont donc été décidés dans le but de relouer l'appartement au plus vite. Les devis demandés ont ensuite été dépassés par des imprévus, principalement dû à l'enlèvement de l'ancien conduit de cheminée. La commission de gestion se pose deux questions par rapport aux différents travaux et dépassements de devis : Les prix importants des travaux interpellent parfois. Certaines entreprises n'hésitent-elles pas à gonfler les prix sachant qu'elles ont affaire à un commanditaire public ? Dans ce cas, serait-il envisageable de demander en tout cas deux devis différents pour des travaux importants ? D'autre part, les dépassements de devis sont souvent dû à des imprévus. Faut-il d'avantage responsabiliser les entreprises engagées en cas de dépassement des budgets ou demander systématiquement 20% en plus lors des préavis ?

Appartement du Gros Tronc

Le 4 pces1/2 est toujours occupé par le même locataire depuis le 1er mars 2019. Rien n'est à signaler.

Eclairage public

Chaque année une des 5 zones fait l'objet d'un entretien courant. Cette année c'était le tour de la zone 4, dont le contrat d'entretien s'élève à 13'000.- pour 83 candélabres. A cela s'ajoute 4'700.- d'ampoules à changer toutes zones confondues (un allogène coûte 220.-, les autres 150.-).

La mise en place et le démontage des décorations de Noël par la société électrique est revenu à 25'800.- La consommation électrique de ces décorations est estimée à environ 10.- par jour, d'où l'intérêt de les laisser en place quelques temps. Depuis avril dernier et sur demande du conseil des citoyens, l'extinction ne se faisait plus que sur la moitié des candélabres et ce uniquement de 22h à 5h. Malgré les efforts, la facture d'électricité

s'est avérée énorme en 2024 (43'000.-) contre 24'000.- en 2023. Or le décompte de la société électrique ne s'est pas fait du 1er janvier au 31 décembre. Le nombre de jours pris en compte est variable d'une année à l'autre si bien que les coûts sont difficilement comparables sans les standardiser. Les 43'000.- de facture de 2024 concernent 419 jours alors que les 24'000.- de facture de 2023 concernent 324 jours, soit près de 100 jours de moins. Il reste néanmoins une augmentation d'environ 50%. Aucun autre changement n'est à mentionner si ce n'est un incident avec le candélabre devant l'église, abimé lors du déneigement et pris en charge par la commune. La commission relève le grand engagement personnel de Madame Damiano aussi bien pour le contrôle très régulier de l'éclairage public, que pour le bien-être des locataires des appartements de son dicastère, tous enchantés.

Le 5 mai, la commission s'est réunie pour le dicastère Cinéma. Madame Nicole Christin n'a pas pu assister à la séance pour cause d'imprévu et, en l'absence de membre suppléant, n'a pas été remplacée. Les membres présents, Francisco Sanchez et Caroline Crivelli ont été reçus par Monsieur Jean-Pierre Sirna.

Cinéma La Bobine

Pas de gros travaux entrepris dans le courant de l'année 2024. Uniquement de l'entretien courant tels que de nouvelles prises électriques, l'installation de panneaux liés à la mise à banc pour les places de parc et la peinture de la porte d'entrée. Dylan Sirna, nouveau responsable de la programmation, est entré en fonction le 1er janvier 2024. La fréquentation continue d'augmenter avec une hausse de près de 50% de spectateurs par rapport à 2023, lié en partie à une augmentation du nombre de séances et une légère augmentation des films proposés. En 2024, 10'145 spectateurs sont venus pour 234 films sur 436 séances, contre 6'778 spectateurs pour 215 films et 378 séances en 2023. Les locations par des sociétés et des associations sont aussi en augmentation. Le village continue de prendre en charge 6 à 7 fois par an des projections et conférences. Enfin, la borne électrique extérieure pour le chargement d'une voiture sur le temps d'une séance, est légèrement plus sollicitée que l'an dernier même si son utilisation reste faible. Monsieur Sirna rappelle que l'installation de projection a aujourd'hui 13 ans, pour une durée de vie généralement estimée entre 15 et 20 ans.

Nous le remercions pour sa visite et son engagement.

Le 12 mai, la commission s'est réunie pour le dicastère Urbanisme, Sport et Culture. Les membres présents, Francisco Sanchez, Nicole Christin et Caroline Crivelli ont été reçus par Monsieur Jacques-André Bovay.

Urbanisme, Sport et Culture

La commission a pu observer les deux nouvelles installations de tables et grills devant le Rocheray 5 et à l'Arcadie à côté du radeau. Les tables et bancs en bois, offerts par la

Jaeger- LeCoultre, sont de bonnes dimensions et robustes. Les grills ont une hauteur réglable et sont facilement maniables. Le tout s'intègre parfaitement au paysage. Rien n'est à signaler concernant les digues qui n'ont pas nécessité d'entretien en 2024. La commission a ensuite constaté les défauts sur les barrières le long des propriétés privées riveraines des terrains de sport de l'Arcadie et de l'accès depuis la route. Le bois entre les poteaux métalliques a en effet été posé à l'envers, avec des raccords bricolés entre les traverses. Le bois de certaines traverses supérieures se déchiquète engendrant un risque de blessure pour les passants qui s'y tiendraient. Enfin, là où le bois est remplacé par des fils, ceux-ci ne sont pas tendus et pendent. La commission souhaiterait donc que le Village s'engage pour la remise en état de ces barrières s'il lui appartient en effet de le faire. Enfin, le nouvel espace de sport semble majoritairement utilisé par les enfants. Le retrait de l'ancienne place de jeu laisse véritablement un vide pour les familles du village comme déjà discuté lors des AG précédentes. Si les moins jeunes ont tous un espace qui leur est dédié (volley, foot, musculation), les plus jeunes sont actuellement un peu laissés pour compte. La commission espère qu'un préavis puisse rapidement être déposé pour l'aménagement d'une aire de jeu. Elle remercie Monsieur Bovay pour sa visite et toutes les précisions apportées.

Au terme de ce rapport, la Commission de Gestion relève que le patrimoine du village est très bien entretenu et remercie le Conseil Exécutif pour l'important travail accompli. Enfin, la rapporteuse remercie Madame Christin et Monsieur Sanchez pour leur implication précisant que Monsieur Sanchez, suppléant, s'est investi au pied levé dans l'ensemble des visites.

Une fois le rapport terminé, le Président ouvre la discussion pour éventuels questions.

M. Pierre Looten prend la parole et relève que les devis sont fréquemment dépassés.

M. J.A. Bovay répond que le Conseil exécutif tient toujours compte de ces dépassements, tout en soulignant qu'il est souvent difficile d'estimer avec précision, à l'avance, le coût des travaux à réaliser.

Aucune autre question n'étant posée, le rapport est accepté à l'unanimité.

9. ÉLECTION DE LA COMMISSION DE GESTION DU PATRIMOINE

Suite à la démission de Mme Gaëlle Robert, la Commission de gestion du patrimoine pour l'exercice 2025/2026 se compose comme suit :

Mme Caroline Crivelli, 1^{re} membre

Mme Nicole Christin, 2^e membre

M. Francisco Sanchez, 3^e membre

Mme Claire-Lise Rochat se propose pour le poste de membre suppléant. L'Assemblée l'en remercie et la nomme par acclamation.

10. PRÉAVIS 2/2025 : Arrêté d'imposition pour l'année 2026

Le Président donne la parole à M. Laurent Guinand, rapporteur, pour la lecture du rapport.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
La commission chargée de rapporter sur le préavis susmentionné s'est réunie le 12.05.2025 au local du Village, Orbe 7.

Etaient présents : Pour la commission : Mme Marie-Laure Sirna, M. Pierre Looten, M. Laurent Guinand, rapporteur. Pour le CE: MM. Jacques-André Bovay, Jean-Pierre Sirna, Pascal Jaquier

La commission remercie chacun pour les informations fournies et leur disponibilité.
La proposition de maintenir le taux actuel de 8% de l'impôt cantonal de base permet de subvenir aux charges du village pour l'année 2026, dans la continuité des budgets de fonctionnement antérieurs à la fusion des communes.

En conclusion, la commission propose d'accepter le préavis tel que présenté, soit :

1. Impôt sur le revenu et impôt complémentaire sur la fortune des personnes physiques et des personnes morales qui leur sont assimilées : 8°A de l'impôt cantonal de base.
2. Impôt sur le bénéfice net et sur le capital des sociétés anonymes. Sociétés en commandite par actions, sociétés à responsabilités limitée, sociétés coopératives : 8 % de l'impôt cantonal de base.
3. Impôt minimum sur les recettes brutes et les capitaux investis par personnes morales qui exploitent une entreprise : 8 % de l'impôt cantonal de base.

Le Président invite l'Assemblée à formuler d'éventuelles questions relatives au rapport. Aucune question n'étant soulevée, M. Didier Vaucher-de-la-Croix procède à la votation.
-Point 1) accepté à l'unanimité ;
-Point 2) : accepté à l'unanimité ;
- Point 3) accepté à l'unanimité.

11. Préavis 3/2025 : Comptes 2024

Le Président donne la parole à Mme Caroline Crivelli, rapporteuse, pour la lecture du rapport.

La commission s'est réunie le 10 juin 2025 à la Rue de l'Orbe 7. Elle était composée de Mesdames Nicole Christin et Caroline Crivelli, Monsieur Francisco Sanchez ayant été excusé pour raisons de santé. Etaient présents pour répondre à nos questions, Madame Sylvie Damiano, ainsi que Messieurs Pascal Jaquier, Jacques-André Bovay, Norbert Racine et Bernard Le Coultre.

Compte 110.311.1 : Site internet

Pour les deux sites internet du Village (La Bobine et le site officiel), seules des mises à jour ont été nécessaires.

Compte 110.366.6 : Subsides pour énergies renouvelables

Dix subsides pour relier les particuliers au réseau Sogebos ont été octroyés (villas à la route des Crêtets) ainsi que deux pompes à chaleur.

Compte 150.365 : Subsides aux Sociétés (SPORT)

Moins de grosses manifestations en 2024 qu'en 2023. L'un des principaux subsides concerne le Gala des 125èmes de la gym du Lieu.

Compte 150.365 : Subsides fixes aux Sociétés (SPORT)

Les contrats sont généralement établis pour une durée de 3 ans. Le village répond presque toujours favorablement aux demandes qu'il reçoit. Il attend en retour un petit geste de la part des sociétés (lettre de remerciement et/ou présence parfois lors des événements tels que le 1er août auxquels malheureusement peu de sociétés répondent positivement).

Compte 151.365.1 : Subv. ADAEV

Il s'agit d'un montant fixe de 2,4 francs par habitant.

Compte 210.401 : Impôts bénéfice et capital des personnes morales

Même s'il ne s'agit pas du seul facteur, la bonne santé des sociétés est réjouissante.

Comme mentionné dans le préavis, l'écart faramineux entre les prévisions et la réalité a permis l'attribution de 720'000.- aux différents fonds de réserve (450'000.- pour La Tour, 200'000.- pour la Grand-Rue 64, 40'000.- pour le cinéma, 20'000.- pour les sociétés sportives et culturelles et 10'000.- pour les rives du lac), ainsi que des amortissements extraordinaires (60'000.- de plus pour la Tour).

Compte 351.301 : Traitements cinéma

L'augmentation des frais est directement liée à l'augmentation des séances, ainsi que celle des recettes (compte 351.423.1).

Compte 351.313 : Achat buvette cinéma

L'augmentation des séances et des manifestations a très logiquement entraîné un réassort plus important de la buvette (plus du double de ce qui avait été budgété). Cette hausse est répercutée sur les recettes de la même buvette (compte 351.423.2).

Compte 351.314.1 : Entretien matériel cinéma

Il s'agit, pour environ 4000.-, des supports pour les anciens projecteurs réalisés par Martin Aubert et pour le reste, en grande partie de matériel sono.

Compte 352.314 : Entretien, transformation bâtiment La Tour

Comme mentionné dans le préavis, plusieurs travaux budgétisés n'ont pas été effectués. Environ 30'000.- étaient destinés au changement du tableau électrique principal et de quelques tableaux divisionnaires. Au vu des changements fréquents des responsables de ce secteur à la Société électrique, les travaux seront reportés. Par ailleurs 15'000.- environ étaient réservés à l'installation d'une double borne de chargement des véhicules électriques à l'extérieur du bâtiment. Actuellement, la Société électrique n'ayant pas pu proposer une solution adéquate pour une utilisation exclusivement à l'usage des locataires, les travaux ne se sont pas concrétisés.

Compte 353.314 : Entretien, réparations - Rue de l'Orbe 7

La différence avec le montant budgétré est due à la réfection de la cuisine de l'appartement du rez au changement de locataire.

Compte 354.312 : Achat énergie - Grand-Rue 64

La situation est à nouveau normalisée pour 2024. La grande différence avec l'exercice 2023 s'explique par la présence d'un câble chauffant dans les chenaux qui s'était répercuté sur les charges 2023.

Compte 354.314 : Entretien, réparations - Grand-Rue 64

Comme indiqué dans le préavis, l'écart avec le budget est lié à la rénovation générale du 2 pièces du rez décidé peut-être trop rapidement mais en conséquence de quoi les pertes liées à la vacance prolongée d'un appartement ont été limitées (compte 354.423).

Compte 430.314.1 : Illuminations de Noel – Entretien

Pour la différence avec le montant budgétisé, il s'agit d'une part d'une augmentation des tarifs réajustés aux coûts de montages/démontages payés désormais par un forfait. D'autre part, le démontage des décorations de Noel de 2023 a été facturé sur l'exercice 2024.

Compte 440.312 : Achat Energie

L'augmentation résulte de la mise en place de compteurs aux fontaines, inexistant auparavant.

Compte 440.313 : Achats de fleurs

Depuis le début des travaux le rond-point de la Golisse n'est plus fleuri, induisant une réduction des charges.

Compte 440.314 : Entretien Rives du lac

Contrairement à ce qui apparaît dans le préavis, les 20'000.- de dépenses inférieures au budget découlent de plusieurs facteurs : Une balançoire nid d'oiseau prévue qui n'a pas été installée, pour un montant de 4000.- ; le remboursement des factures des deux tables aménagées au bord du lac et prises en charge par la Jaeger-LeCoultr (6'800.-), une réduction des entretiens forestiers de Ringo Piguet. La Commission remercie les membres du Conseil Exécutif pour les réponses et précisions apportées, ainsi que notre boursier pour son travail minutieux.

Conclusions :

Au vu de ce qui précède, la Commission de gestion vous invite, selon les termes du préavis 3/2025 : compte 2024 :

1. Accepter les comptes 2024 tels que présentés.

Aux revenus	CHF 1'889'101.43
Aux charges	CHF 1'872'754.87

2. Donner décharge à ladite Commission.
3. Reconduire le mandat de la fiduciaire Société de Contrôle Fiduciaire PKF Fiduciaire SA à Lausanne.

Le Président invite l'Assemblée à formuler d'éventuelles questions relatives au rapport.

Aucune question n'étant soulevée, M. Didier Vaucher-de-la-Croix procède à la lecture des conclusions du préavis 3/2025.

Comme l'exige la loi, les comptes que nous vous présentons ont été vérifiés par la Fiduciaire PKF Fiduciaire SA, succursale de Lausanne, le 16 mai dernier.

Le rapport établi par la fiduciaire, daté de juin 2025, a été mis à disposition de la Commission chargée du contrôle de ces comptes 2024.

Le Conseil de Village des citoyens de la Fraction de Commune du Village du Sentier,

Vu le préavis n. 3/2025,

Oui le rapport de la Commission,

1. Accepte les comptes 2024 tels que présentés avec :

Aux revenus CHF 1'889'101.43

Aux charges CHF 1'872'754.87

Soit un excédent de revenus de CHF 16'346.56

Le Président met successivement aux votes les conclusions séparément :

Conclusion n°1 : acceptée à l'unanimité

Conclusion n°2 : acceptée à l'unanimité

Conclusion n°3 : acceptée à l'unanimité

Le Président remercie Mme Crivelli pour l'excellent et complet rapport ainsi que l'ensemble des membres de la commission pour leur travail.

M. Laurent Guinand demande alors la parole et relève que le préavis relatif aux Comptes 2024 met en évidence l'importance des revenus locatifs générés par les bâtiments villageois. Selon lui, ces revenus ont permis au Village d'assurer son fonctionnement actuel et constituent un signal très positif pour la période post-fusion, car ils permettront de maintenir une situation financière saine grâce à ces ressources.

12. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

Le Président donne la parole à M. Pierre Looten pour la lecture du postulat.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

En marge de l'étude du préavis No 2/ 2025, arrêté d'imposition pour l'année 2026, la commission chargée de rapporter sur ledit préavis a mené une discussion plus large avec les représentants du CE sur les enjeux pour l'organisation du village de la fusion de communes qui entrera en vigueur en 2027.

La commission n'a pas pu déceler de stratégie claire de la part du CE en relation avec la gestion future du Village. Une chose est claire : La recette de l'impôt à 8% tel que nous le votons ce soir va disparaître et sera vraisemblablement remplacée par 1 point d'impôt rétrocédé par la commune.

En contrepartie, les "tâches publiques" selon la liste parue en page 30 dans la convention de fusion votée le 22.09.2024 seront financées par la commune.

Les enjeux financiers et en termes de personnel sont donc importants. La commission enjoint le CE à présenter lors de la séance du Conseil de fin d'année 2025 des pistes stratégiques claires et fondées en ce qui concerne en particulier :

La gestion des immeubles propriété du Village.

La gestion des biens mobiliers, comptes et placements bancaires

La gestion du personnel du CE, du bureau et autres employés du Village

Nonobstant le fait que les contours de la fusion ne sont pas connus à 100% à ce jour, il semble impératif de réfléchir aux différentes pistes qui pourraient être suivies dès 2027.

Dans l'intervalle, la commission recommande au CE de ne pas procéder à des investissements qui ne pourraient pas être financés à terme dans la perspective de l'abolition de l'impôt de Village tel que nous le connaissons.

La discussion s'ouvre :

M. J.A. Bovay prend la parole et souligne que, pour l'instant, le Conseil exécutif (CE) ne dispose pas d'informations supplémentaires à transmettre à l'Assemblée. Il précise que les membres du CE n'ont rien à dissimuler, mais qu'aucune décision ne peut être prise à ce stade.

M. Laurent Guinand demande de connaître au moins la liste des tâches publiques qui seront financées par la nouvelle commune.

M. Pierre Looten exprime une certaine inquiétude et propose la mise en place d'une commission afin d'anticiper d'éventuelles démarches.

M. J.A. Bovay rappelle que, selon la convention intercommunale, tout ce qui est propre au village restera du ressort du village.

M. Laurent Guinand intervient à nouveau pour souligner l'importance, pour les finances communales, de l'éclairage public, actuellement en excellent état.

M. J.A. Bovay prend note des questions soulevées dans le postulat et confirme que le CE y donnera suite.

M. Jean-Pierre Sirna rappelle que c'est à l'Assemblée de décider de la gestion des biens villageois après la fusion des communes.

Aucune autre question n'étant posée, le Président met le postulat en votation.

Le postulat est accepté, avec une abstention.

La parole est ensuite donnée à différents membres :

Mme Sandrine Dutoit remercie le CE pour la bonne organisation de la journée du dimanche 22 juin.

Mme Marit Looten exprime également sa reconnaissance pour les bons cinémas donnés aux élèves lors du quadrathlon.

Mme Caroline Crivelli donne lecture d'un courrier de certains parents sollicitant une amélioration du parc de jeux situé derrière la Migros. Celui-ci, qui devrait offrir un espace sécurisé aux jeunes enfants, est malheureusement fréquenté par des personnes peu recommandables.

M. J.A. Bovay reconnaît la nécessité d'une réflexion approfondie et s'engage à apporter des réponses lors de la prochaine Assemblée, prévue en décembre. L'Exécutif ne trouve pas opportun de faire des dépenses démesurées en l'état actuel, ne connaissant pas l'avenir du Village suite à son absorption dans la nouvelle commune.

M. Golay évoque, pour sa part, un manque de sécurité dans les jardins publics et propose d'avoir recours à des rondes Securitas.

M. J.A. Bovay admet la réalité du problème, tout en soulignant que la mise en place de telles rondes serait difficile et coûteuse.

M. Francisco Sanchez demande une clarification concernant la notion de « dépenses démesurées » et s'interroge sur la manière de définir une telle limite.

M. J.A. Bovay répond qu'actuellement l'Exécutif du village préfère s'en tenir à des investissements raisonnables, sauf si l'Assemblée viendrait à faire des demandes spécifiques.

M. Didier Vaucher-de-la-Croix souligne pour sa part l'importance de maîtriser la gestion des biens communaux afin de les rendre aussi attractifs et jolis que possible.

Avant de clôturer la séance, **M. J.A. Bovay** rappelle les événements à venir : la fête du 1er août au Rocheray, ainsi que la soirée du 6 septembre à l'occasion des 125 ans du Village.

La parole n'étant plus demandée, M. Didier Vaucher-de-la-Croix lève la séance à 20h47 et rappelle que la prochaine Assemblée se tiendra le 9 décembre, à 19h00.

Le Président

M. Didier Vaucher-de-la-Croix

La secrétaire

Elena Cogi